

Mieux cerner les compétences requises en gestion de projets publics

Présentation à Sherbrooke, le 2 mai 2013

15 h à 16 h 30

Accueil à partir de 14 h 45

Centre culturel et communautaire du Cœur-Immaculé

967 rue du Conseil, salle du Parvis (309)

Arrondissement de Fleurimont



DESCRIPTION :

- Faits saillants d'un *Atelier d'une journée portant sur le développement des compétences non techniques*, tenu à Paris le 21 mars 2013, via PMI-FRANCE
- Évolution de la notion de compétence
- Compétences requises dans l'action, pour les praticiens de la gestion de projets publics et également pour les gestionnaires publics
- Principales distinctions : Chargé de projet -VS- Chef d'une équipe de travail
- Apport des Corpus de connaissances, produits hors de l'organisation publique
- Apport des Communautés de pratique, Communautés d'intérêt et Communautés stratégiques
- Apport de la Capitalisation des connaissances intra-organisationnelles
- Conclusion : Leadership, Compétences requises et Succès des projets publics

CONTEXTE :

Le développement des compétences ne se limite plus à la simple diffusion d'un Corpus de connaissances spécialisées (ex : PMBoK, 5^e éd., du PMI) auprès de praticiens d'une même discipline. Il faut maintenant entrevoir le Capital humain de façon beaucoup plus large et considérer en même temps le volet individuel et le volet organisationnel.

CONFÉRENCIER :

M. **Yvan Lauzon**, MBA est Coordonnateur-Animateur de GP Québec, Régions du Sud du Québec. Monsieur Lauzon enseigne depuis plus de 25 ans comme chargé de cours, dans des programmes de niveau maîtrise d'universités canadiennes et étrangères, dont MBA (Affaires), MPA (Administration publique, à l'ENAP) et MGP (Gestion de projets). En 2009, il réalisait une étude qualitative sur le succès des projets publics TI, en interviewant 125 praticiens et 25 professeurs-chercheurs. À l'automne 2012 et à l'hiver 2013, des initiatives complémentaires, avec le concours d'associations francophones de praticiens en gestion de projets, ont permis d'identifier des compétences requises, applicables également aux autres types de projets publics.

COÛT : Aucun frais. Cette activité est restreinte au personnel des organisations publiques, ainsi qu'aux étudiants actuels et antérieurs de l'ENAP (carte requise).

Bonne conférence !